

Office national  
de l'énergie



National Energy  
Board

Dossier : OF-Tolls-Group1-T211-2007-12-01  
Le 11 mars 2008

Monsieur Murray Sondergard  
Directeur, Service de réglementation  
TransCanada PipeLines Limited  
450, Première Rue S.-O.  
Calgary (Alberta) T2P 5H1  
Fax : 403-920-2347

**TransCanada PipeLines Limited (TransCanada)  
Demande visant l'approbation des modifications aux droits provisoires exigibles  
sur le réseau principal de TransCanada à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008**

Monsieur,

L'Office a examiné la demande adressée par TransCanada en date du 8 février 2008 en vue d'obtenir l'approbation des modifications aux droits provisoires exigibles pour les services fournis sur son réseau principal de transport de gaz à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Les modifications apportées visent à corriger de légères erreurs commises dans le calcul des droits provisoires approuvés par l'Office au moyen de l'ordonnance TGI-01-2007 datée du 3 décembre 2007, qui a par la suite été modifiée au moyen de l'ordonnance AO-01-TGI-01-2007 datée du 12 février 2008.

L'Office a décidé d'approuver les droits provisoires modifiés, tels qu'ils ont été déposés, et ordonne que ceux-ci soient mis en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008. Vous trouverez ci-joint une copie de l'ordonnance AO-02-TGI-01-2007 donnant effet à cette décision.

TransCanada doit signifier une copie de la présente et de l'ordonnance ci-jointe aux expéditeurs de son réseau principal et aux membres du GTD.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

La secrétaire de l'Office,

Claudine Dutil-Berry

p.j.

444, Septième Avenue S.-O.  
Calgary (Alberta) T2P 0X8

444 Seventh Avenue SW  
Calgary, Alberta T2P 0X8

**Canada**

Téléphone/Telephone: 403-292-4800  
Télécopieur/Facsimile: 403-292-5503  
<http://www.neb-one.gc.ca>  
Téléphone/Telephone: 1-800-899-1265  
Télécopieur/Facsimile: 1-877-288-8803



**ORDONNANCE AO-02-TGI-01-2007**

**RELATIVEMENT À** la *Loi sur l'Office national de l'énergie* et à ses règlements d'application;

**RELATIVEMENT À** une demande en date du 8 février 2008 que TransCanada PipeLines Limited (TransCanada) a déposée auprès de l'Office national de l'énergie aux termes de la partie IV de la *Loi* en vue de l'approbation des droits provisoires modifiés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008; demande déposée sous le numéro de dossier OF-Tolls-Group1-T211-2007-12-01.

**DEVANT** l'Office, le 10 mars 2008.

**ATTENDU QUE** l'Office a approuvé une demande de TransCanada datée du 16 novembre 2007, laquelle s'appuyait sur la résolution 13.2007 incontestée par le Groupe de travail sur les droits (GTD), et a rendu l'ordonnance TGI-01-2007 ayant pour effet d'autoriser les droits provisoires sur le réseau principal avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2008 ;

**ATTENDU QUE** l'Office a approuvé une demande de TransCanada datée du 25 janvier 2008 et a rendu l'ordonnance modificatrice AO-01-TGI-01-2007 ayant pour effet de modifier les droits provisoires du réseau principal de manière à inclure le service d'équilibrage à court préavis offert dans la zone de l'Est à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008;

**ATTENDU QUE** TransCanada a déposé une demande datée du 8 février 2008 pour solliciter l'approbation des droits provisoires modifiés dans le but de corriger une erreur de calcul relativement aux frais pour excédent de pression quotidiens, calcul fondé sur une année de 365 jours au lieu de 366 jours en 2008;

**ATTENDU QUE** l'Office a examiné la demande de TransCanada datée du 8 février 2008 et a décidé de l'approuver telle qu'elle a été déposée;

**À CES CAUSES, IL EST ORDONNÉ**, conformément au paragraphe 19(2) et à la partie IV de la *Loi*, que les droits provisoires en vigueur sur le réseau principal de TransCanada, auxquels l'ordonnance sur les droits TGI-01-2007 avait donné effet et qui avaient été modifiés en vertu de l'ordonnance AO-01-TGI-01-2007, soient modifiés à nouveau afin d'y inclure les droits provisoires modifiés proposés par TransCanada, tels qu'ils sont présentés dans la demande datée du 8 février 2008, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

La secrétaire de l'Office,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Claudine Dutil-Berry'.

Claudine Dutil-Berry